

En 1479, il y eut dans notre ville une assemblée de l'Eglise gallicane. « On y rappela les principales dispositions de la Pragmatique, surtout celle qui avait pour objet la supériorité du concile général sur le pape, et l'on y forma, au nom du roi et de toute l'assemblée, un acte d'appel au futur concile, de tout ce que le pape pourrait entreprendre au préjudice des libertés du royaume (1).

Il paraît qu'en ce temps-là l'archevêque de Lyon conservait encore une ombre de pouvoir dans le château de Pierre-Scise puisqu'il y tenait un châtelain. M. Gochard cite une quittance des gages que l'on payait à ce châtelain, datée du 4 août 1480 (2)

Le 16 de ce même mois, le Chapitre de l'église primatiale s'assembla extraordinairement, et considérant que, vu la peste qui ravage la ville, tous les chanoines et beaucoup d'autres ecclésiastiques allaient s'absenter de Lyon, il autorisa le custode de Sainte-Croix, le sacristain de Saint-Elie, le Trésorier et les Chapelains perpétuels à dire les offices des chanoines en l'absence de ceux-ci (3)

pour associé François Nasi, et prêta au Consulat des sommes considérables en 1476 et 1477 pour le payement des taxes royales dont la ville était surchargée. On sait aussi que Laurent de Médicis tenait une banque, rue de l'Angile, et avait pour facteur, en 1475 et 1476, Lionnet de Roussiz. Suivant le P. Menestrier, « Ce sont les *femmes*, les *gabelles* et le *commerce*, qui ont « donné lieu à l'établissement des italiens en cette ville. *Parch.*, p. 229, copie de C. B. Voyez Comines, livre 7, ch. ix; le *Mascurat*, p. 548; les *Célestins de Lyon*, p. 24; la *Biogr. lyonnaise*, p. 186.

(1) *Hist. de l'Église Gallicane*, livre 19.

(2) *Calendrier pour 1829*, p. 40.

(3) *Nouvelles Arch. du Rh.*, i, 50. — L'Hiver de 1480 à 1481 fut un des plus froids que l'on ait jamais eu en France jusqu'alors; toutefois Lyon eut moins à souffrir que Paris, où la disette des vins et des céréales fut suivie d'une épidémie des plus meurtrières. C. Basset, *la Seine dans Paris (Moniteur du 11 mars 1853)*.